

# SNBC PPE

*Alexandre - Les shifters*



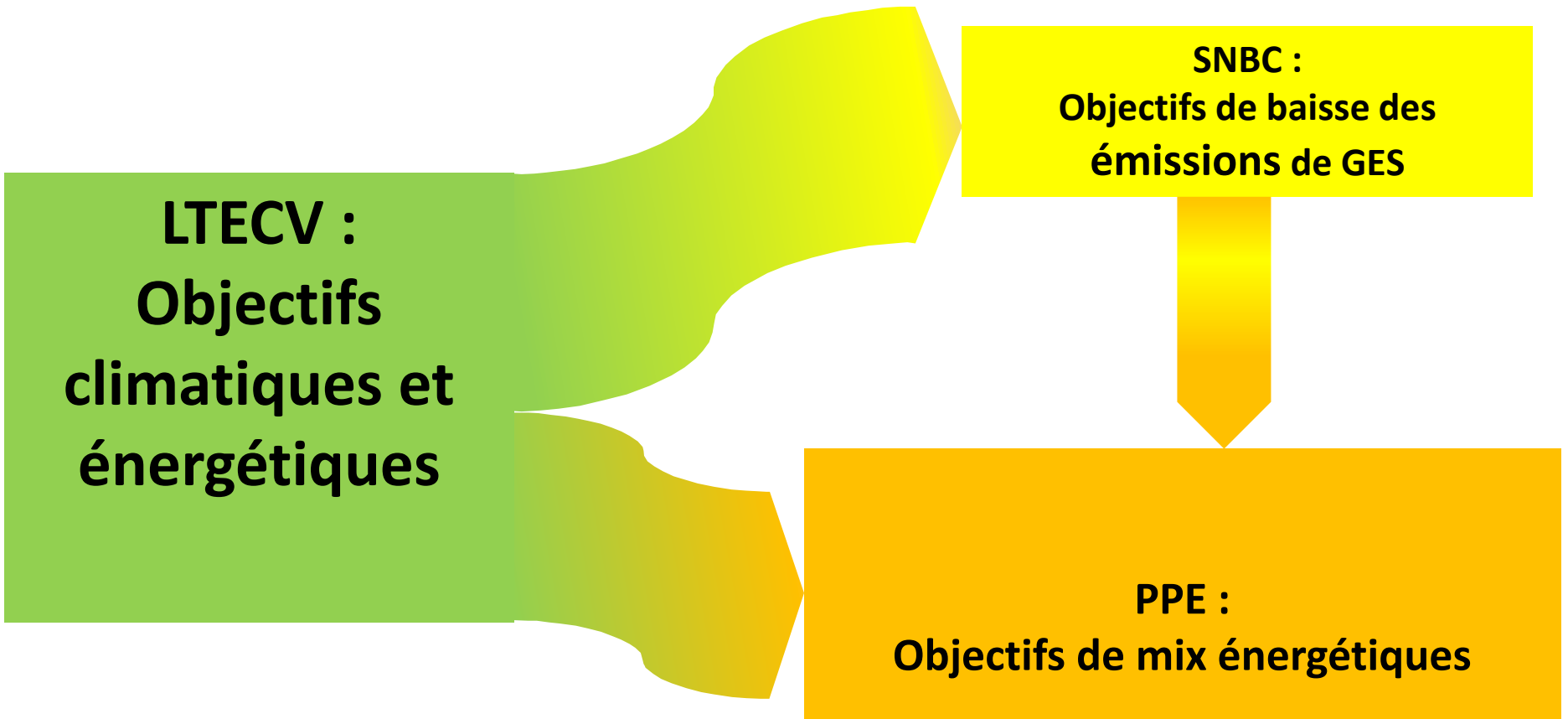
[www.theshiftproject.org](http://www.theshiftproject.org)

# SNBC PPE

**LTECV :**  
**Objectifs**  
**climatiques et**  
**énergétiques**

**SNBC :**  
**Objectifs de baisse des**  
**émissions de GES**

**PPE :**  
**Objectifs de mix énergétique**



# SNBC PPE

## Objectifs fixés par la Loi TECV d'Août 2015

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4).
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logements à 2050 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;
- Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ;
- Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation matières premières.
  
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Affirmer un droit à l'accès de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages ;

## SNBC (Novembre 2015) : Objectifs de baisse des émissions de GES par rapport à 2013 à l'horizon du 3<sup>e</sup> budget carbone (2024-2028)

- Transports : -29%
- Bâtiment : -54% et baisser de 28% la consommation d'énergie
- Agriculture et foresterie : - 12%
- Industrie : -24%
- Energies : Maintenir à un niveau d'émission de GES inférieur à 2013
- Déchets : -33 %

## Objectifs de la 1<sup>re</sup> PPE (décret du 27 octobre 2016)

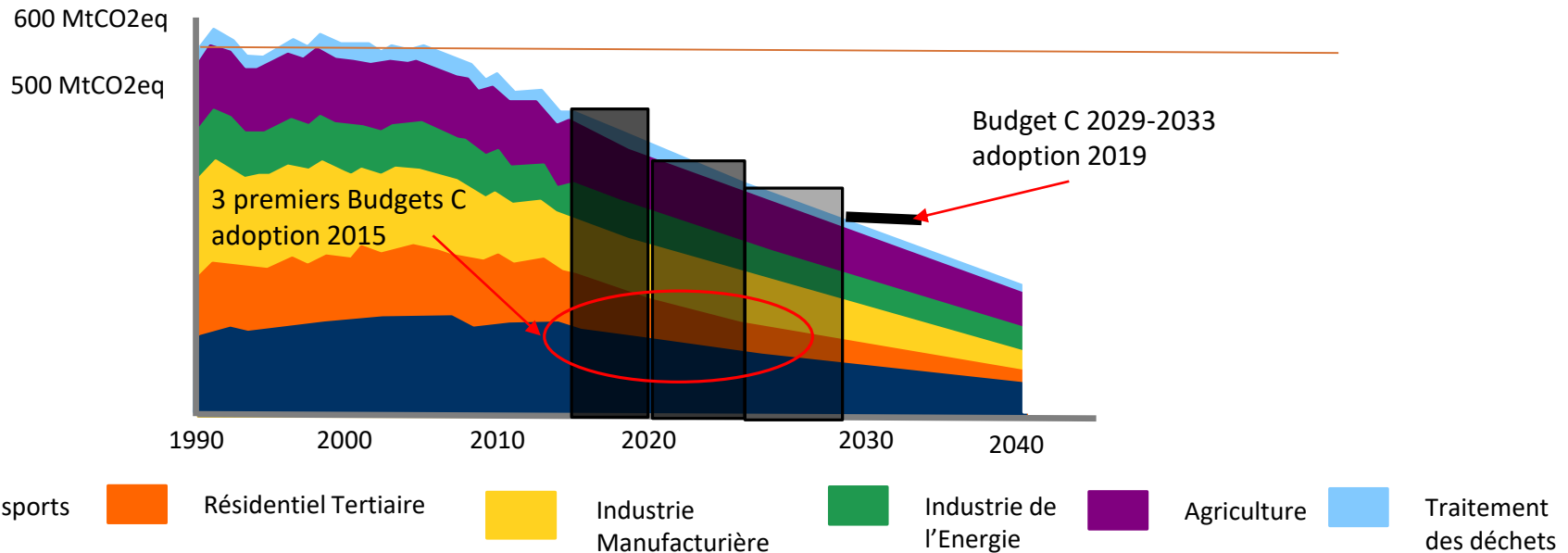
- Objectifs de réduction de la consommation d'énergie primaire fossile par rapport à 2012 :
  - pour le gaz naturel : - 8,4 % en 2018 et - 15,8 % en 2023 ;
  - pour le pétrole : - 15,6 % en 2018 et - 23,4 % en 2023 ;
  - pour le charbon : - 27,6 % en 2018 et - 37 % en 2023.
- L'objectif de réduction de la consommation finale d'énergie par rapport à 2012 est de - 7 % en 2018 et de - 12,6 % en 2023.
- Les objectifs de puissance totale installée pour la production d'électricité EnR en France métropolitaine continentale sont au 31/12/18 et 31/12/23 :
  - Eolien terrestre : 15 000 MW puis entre 21 800 MW et 26 000 MW
  - PV 10 200 MW, puis entre 18 200 MW et 20 200 MW
  - Hydroélectricité, dont l'énergie marémotrice, 25 300 MW, puis entre 25 800 MW et 26 050 MW
  - Eolien en mer posé : 500 MW, puis 3 000 MW
  - Energies marines (éolien flottant, hydrolien, etc.) 100 MW au 31/12/23
  - Géothermie électrique : 8 MW, puis 53 MW
  - Bois-énergie 540 MW puis entre 790 MW et 1 040 MW
  - Méthanisation 137 MW puis entre 237 MW et 300 MW

# SNBC/PPE

- **PPE** : 1<sup>o</sup> période 2018-2023 (objectifs pour le PSE), et 2023/2028 (objectifs indicatifs)

- **Stratégie Nationale Bas Carbone**

- Fixe les budgets Carbone pour le pays afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050
- La trajectoire d'émission GES cohérente avec les budgets carbone



# SNBC/PPE – Les prochaines étapes

- **Deuxième semestre 2018**
  - Avis de l'autorité environnementale
  - Consultation du CNTE
  - Consultation du Comité d'experts pour la transition écologique (CETE)
  - Consultation du public
  - Consultation du CSE
  - Consultation du Comité gestion de la CSPE
  - Consultation du Comité du système de distribution publique de l'électricité
- **Adoption SNBC fin 2018, PPE printemps 2019**